

13 mars 2017

## Suisse : La Municipalité d'Orbe dit non aux antennes Salt



(Choix d'image par la Rédactrice de  
"Mieux Prévenir")

***"Il est du devoir d'une commune de veiller à la préservation de la santé de ses habitants."***

### **Orbe – Antennes Salt – La Municipalité dit non**

par Pierre Mercier, L'Omnibus, 10 mars 2017

Dans notre édition du 21 octobre 2016, l'Omnibus relatait le souci procuré par la demande de la société Salt d'installer une antenne pour la téléphonie mobile sur un immeuble locatif du chemin de la Magnenette.

Nous disions déjà que 110 particuliers avaient déposé des oppositions à ce projet dans un quartier d'habitation de la localité. Bien que le Canton, la direction générale de l'environnement en particulier, ait donné son accord, la Municipalité a décidé de refuser cette construction, après avoir rencontré les opposants.

Même si elle n'a pas les moyens techniques pour mesurer les nuisances que cette antenne pourrait dégager, elle s'étonne que cette société ait changé à quatre reprises la localisation de son mât. De ce fait, elle a même imaginé se pencher prochainement sur une planification urbanistique qui pourrait conduire à des zones d'exclusion de ces antennes en ville, qui peuvent procurer des problèmes de santé.

Le syndic Henri Germond ne cache pas que la décision de l'Exécutif est un acte politique. Il sait que juridiquement sa décision est attaquable puisque les règlements cantonaux et fédéraux permettent ces constructions au nom du droit à l'information. Il n'empêche qu'il est du devoir d'une commune de veiller à la préservation de la santé de ses habitants.